

FAIRE UN ETAT DES LIEUX, FIXER LES OBJECTIFS ET PRIORISER LES TRAVAUX

1

Conseil en Énergie Partagée (ensemble du patrimoine)

Avec le soutien financier de l'ADEME et l'aide de l'ASDER, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie SDES, a mis en place le Conseil en Énergie Partagé (CEP). Ce service comprend :

- un bilan énergétique de l'ensemble du patrimoine de la commune sur les 3 dernières années, mettant en avant l'évolution des consommations et des dépenses, les éventuelles dérives de consommations, les bâtiments énergivores, ... ;
- un pré-diagnostic thermique et des préconisations de travaux sur les bâtiments énergivores de la commune.

Le coût de l'adhésion à ce service pour la commune est de 0.3 euro/habitant/an

Conseil personnalisé et analyse d'opportunité (bâtiment en particulier)

En fonction de vos sollicitations, le pôle Accompagnement de Projets Collectifs de l'ASDER peut vous aider à identifier certains besoins ou amorcer certains projets. Ces conseils sont adaptés à chaque structure en fonction de son patrimoine et portent sur la globalité du projet d'une collectivité. Il comprend un déplacement sur site et la rédaction d'une note succincte permettant d'engager des études ou des travaux en tenant compte des enjeux de la transition énergétique.

D'autre part..

Vous pouvez solliciter le CAUE Savoie qui peut vous aider à définir une programmation de travaux pertinente en fonction des usages et des besoins que vous avez.

PLANIFIER ET CHIFFRER LES TRAVAUX

2

Audit énergétique (bâtiment en particulier)

L'audit énergétique est réalisé par un bureau d'études à l'aide d'un cahier des charges strict. L'audit énergétique permet d'identifier les équipements qui coûtent le plus cher ou qui posent le plus de problèmes du point de vue du fonctionnement énergétique et d'apporter des préconisations selon les scénarios plus ou moins ambitieux.

Lors de cette étape, les communes non adhérentes au service CEP du SDES peuvent se faire accompagner par l'ASDER ou le CAUE : liste de bureaux d'études, aide à la rédaction du cahier des charges, analyse des offres et choix du prestataire, suivi de l'étude.

SOLLICITER DES FINANCEMENTS

3

Subventions

De nombreuses possibilités de financement existent et permettent d'obtenir des subventions sous certaines conditions:

- Appels à projets de l'ADEME et de la Région
- Subventions du Département - AMO Performance Énergétique (80% du financement par le Département) en lien avec l'ASDER
- Subventions de l'Etat

Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Les certificats d'économie d'énergie (CEE) peuvent être délivrés à la fin de travaux de rénovation et permettent d'obtenir des tarifs préférentiels ou des aides de la part des prestataires « obligés énergétiques » pour lesdits travaux, ou bien peuvent être valorisés en direct par la commune afin d'obtenir une subvention supplémentaire. Des organismes peuvent vous aider dans cette valorisation et faire l'intermédiaire, en particulier le SDES.



Nathalie Noël
Christian Fleury
04 79 85 88 50
info@asder.asso.fr



Jérôme Fournier (CEP - CEE)
04 79 26 53 17
j.fournier@sdes73.com



Hervé Dubois
Cathy Le Blanc
04 79 60 75 50
caue@cauesavoie.org



Pascale Rey
04 76 66 81 74
accueil@cc-coeurdechartreuse.fr



Sophie Roy
04 76 88 75 20
sophie.roy@parc-chartreuse.net



Gérard Ordovini
04 79 96 73 73
gerard.ordovini@savoie.fr